

SEMINAIRE NATIONAL

GENS DU VOYAGE

Mardi 20 juin 2000

Intervention de Monsieur Pierre Mauroy

Monsieur le Président du SITAN, Monsieur Paul Lauérière;
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir
répondu à l'invitation du Syndicat intercommunal de
réalisation et de gestion de terrains d'accueil pour
nomades de notre métropole qui a, vous le savez,
organisé ces deux journées de travail.

Je voudrais également remercier tout
particulièrement l'ensemble des intervenants à ce
séminaire et, notamment,

Madame Martine Aubry, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité qui va conclure les débats, demain après-midi;

Monsieur Jacques Franquet, Préfet délégué à la Sécurité et à la Défense; *Nous avons le Président de la Région, Paul Lecoq*

Les élus de la Métropole:

Monsieur Yves Durand, Député-maire de Lomme,

Madame Claudine Carin, Vice-Présidente du Conseil régional,

Madame Ginette Verbrugghe, Vice-Présidente du Conseil régional,

Monsieur Patrick Kanner, Vice-Président du Conseil général,

Monsieur Didier Pira, Maire de Pérenchies,

Monsieur Guy Renaux, Conseiller municipal de Villeneuve d'Ascq,

Ainsi que les nombreux élus qui ont bien voulu répondre à notre invitation. Je pense, notamment, à Monsieur Jean-Paul Delevoye, Président de l'Association des maires de France qui sera ici demain.

Je salue, également les représentants des autres institutions et ceux, naturellement, des Gens du voyage. Enfin, je voudrais remercier Monsieur Pierre-Yves Reberiou, conseiller technique au Cabinet du Secrétariat d'Etat au Logement, qui interviendra dans quelques instants.

Je suis donc très heureux de vous accueillir aujourd'hui à Lille Grand Palais pour poursuivre la réflexion qui a déjà été engagée lors de précédentes rencontres à Angers et à Toulouse *et vous parler de la charte communautaire de Lille Métropole, Communauté Urbaine.*

~~Voilà~~ Ce séminaire s'inscrit surtout dans un contexte qui a évolué et qui évoluera sans doute encore: en effet, l'Assemblée nationale ayant adopté de nouvelles dispositions concernant l'accueil des gens du voyage, le Sénat est appelé demain à se prononcer de nouveau sur ce texte.

Nous sommes donc au cœur de l'actualité, au cœur d'un débat national qui se poursuit depuis quelques années déjà.

En tout cas, tout le monde s'accorde à dire que la Loi Besson de 1990 n'a été que très partiellement appliquée. Peu de communes s'y sont finalement soumises; peu de Conseils généraux ont élaboré un schéma départemental d'accueil. Il est vrai - et le Secrétaire d'Etat au logement, Monsieur Besson lui-même, le reconnaît - que l'article 28 de la Loi du 31 mai 1990, ne prévoyait aucune contrainte, aucune obligation de réaliser les équipements nécessaires et aucun calendrier à respecter.

Résultat, pendant près de dix ans, nous avons tous été confrontés à un ensemble de situations difficiles à

gérer. *La situation particulièrement délicate par rapport aux types et aux lots et aux zones d'habitat, par rapport au respect de l'environnement, la population, les besoins des îles et au devoir de solidarité à l'égard des zones de montagne.*

C'est vrai un peu partout en France. C'est naturellement vrai dans notre métropole où, pourtant, nous avons créé une structure et un mode de fonctionnement; nous avons également défini un schéma métropolitain et adopté une charte qui lie l'Etat, la Communauté urbaine et les communes.

En effet, c'est dès 1986 que 12 communes se sont rassemblées au sein d'un syndicat intercommunal, le SITAN, destiné à impulser l'aménagement des aires d'accueil et d'assurer leur gestion. Elles sont aujourd'hui 23.

Par ailleurs, depuis 1991, la Communauté urbaine participe au financement des nouveaux terrains ainsi qu'aux frais de fonctionnement. J'ajoute que nous faisons tout cela en collaboration avec le SITAN et en solidarité avec les communes.

Avec la signature de la Charte, en 1994, la Communauté urbaine de Lille s'est engagée à financer les coûts d'aménagement des nouveaux terrains - ceux

qui ne sont pas pris en charge par les autres financeurs - et à apporter, éventuellement, un concours technique.

Enfin, je rappelle que nous avons pris des dispositions pour accueillir les grands rassemblements, notamment au moment de la Braderie de Lille en septembre.

Je voudrais d'ailleurs remercier ici Monsieur Paul Lauérière, Maire de Saint-André pour le travail qu'il accompli depuis de nombreuses années déjà que ce soit en tant que Vice-Président de la Communauté urbaine chargé de ce dossier ou en tant que Président du SITAN. Je sais qu'il mène sa mission avec cœur, mais aussi avec réalisme. Ce n'est pas facile, vous l'imaginez. Il le fait, en tout cas, avec conviction et en concertation avec l'ensemble des parties concernées.

Mais, là encore et en ce qui concerne notre métropole, la situation est en passe d'évoluer. Il apparaît, en effet, que nous agissons en dehors de nos

compétences. C'est du moins ce que nous a signalé la Chambre régionale des Comptes.

Il me semble donc que nous devons nous saisir de cette compétence.

Il s'agit, vous le savez, d'un débat que nous avons actuellement au sein de notre Conseil dans le cadre de la Loi Chevènement. L'étude de l'élargissement des compétences, qui pourrait intervenir le 1^{er} janvier 2002, est un vaste sujet et j'ai d'ailleurs confié cette mission à Henri Segard, maire de Comines et Vice-Président de la Communauté urbaine.

Pour ma part, j'ai proposé que nous puissions prendre la compétence "Gens du voyage" le plus rapidement possible; faute de quoi, évidemment, nous ne pourrions plus agir en la matière et poursuivre l'action que nous avons engagée.

Pour autant, les 230 emplacements que nous avons créés dans notre agglomération, sur les communes de Saint-André, Villeneuve d'Ascq, Lomme, Wattrelos et

Lille, sont loin d'être suffisants. Il en faudrait 600! Les terrains manquent, c'est une évidence. Et l'ouverture de terrains à Ronchin et à Wattignies ne permettront pas, à eux seuls, de résoudre ce problème.

C'est que les communes hésitent à aménager des terrains et lorsque nous arrivons à convaincre les maires, nous nous heurtons à l'incompréhension de la population...

Le nouveau projet de Loi qui vient d'être adopté par les députés devrait nous permettre de clarifier la situation. Parce que le texte est plus incitatif; parce qu'il est aussi plus sévère. Il fixe, en effet, des délais et, dans une certaine mesure des sanctions, prévoit des incitations financières et assure les maires d'une aide contre les installations sauvages.

~~avec~~ Du nouveau, par conséquent :

Voici ^{avec} ~~pour~~ les nouvelles dispositions qui semblent

*L'application se définit dans la métropole et de nouvelles dispositions
qui ont été offertes dans le débat public au sein de
nous connaître l'issue et la fin des procès -*

Voici pour le débat parlementaire qui est en cours actuellement et dont nous connaissons l'issue à la fin du mois.

Mais il s'agit surtout d'un sujet délicat où s'exercent les passions, où l'on parle autant de rejet que de solidarité, autant de violence et d'incompréhension que de respect des différences.

Autant dire qu'il est difficile de mener les discussions dans la sérénité et d'établir un véritable dialogue entre tous les partenaires concernés, que ce soit les institutions, les habitants et les gens du voyage eux-mêmes.

Face à ce constat, il me semble que la seule solution est de travailler ensemble, d'agir en partenariat et de renforcer la concertation.

Cela veut dire également que chacun a des droits, naturellement, mais qu'il a aussi des devoirs. Cela veut dire que chacun doit accepter les valeurs de la société dans laquelle nous vivons tous.

Elus, représentants de l'Etat, acteurs sociaux... nous avons tous un rôle important à jouer. Pour renouer le dialogue, pour convaincre, pour garantir l'égalité entre tous les citoyens de notre pays. Et il faut rappeler ici que les nomades, qu'ils soient Gitans, Roms, Manouches ou encore Tziganes, sont pour la plupart des citoyens français. Ce sont des Français mais ils voyagent, ils vivent autrement. Par tradition, par culture.

C'est également une population qui connaît des difficultés et qui, par conséquent, doit pouvoir bénéficier des dispositifs d'accompagnement social mis en place par les communes et par le Département. Parallèlement, nous devons également favoriser l'accès à l'éducation, imaginer de nouvelles formes d'habitat, plus adaptées

aux besoins de certaines familles qui, peu à peu, se sédentarisent.

Pour résumer, nous devons développer la solidarité. Et cette solidarité nécessite que l'on mette en place un véritable partenariat entre les élus, toutes les collectivités locales, avec les partenaires institutionnels comme l'école ou la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale, avec, enfin, le milieu associatif et les représentants des nomades.

D'un autre côté, il nous faut également pouvoir tenir, quand c'est nécessaire, un langage de fermeté. Je disais tout à l'heure que chacun avait des droits mais aussi des devoirs.

Les communes qui jouent le jeu, celles qui se conforment à la Loi, doivent également pouvoir compter sur ceux qui sont chargés de faire respecter les textes. La solidarité, le partenariat... tout cela n'est pas à sens unique.

Le projet, adopté par les députés, prévoit d'ailleurs que les maires ayant satisfait à l'obligation d'aménager les terrains puissent disposer de moyens renforcés pour lutter contre les implantations sauvages. Ils doivent, en effet, avoir la possibilité d'utiliser tous les outils légaux lorsque les règles fixées ne sont pas respectées. Ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. Je suis maire et je sais, par expérience, qu'il est particulièrement difficile de se faire entendre lorsque l'on est confronté à ce genre de situation.

L'essentiel est donc de travailler ensemble. Et les structures intercommunales, telles que les Communautés urbaines, nous permettent de travailler à la bonne échelle.

Avec la compétence "Gens du voyage", nous aurions alors véritablement les moyens d'agir au niveau métropolitain et de clarifier la situation.

Nous aurions la responsabilité de réaliser les aires d'accueil, nous pourrions également avoir notre mot à dire sur la gestion tout en respectant les compétences communales (je veux parler de la police, de la sécurité, de l'animation sociale et je n'oublie pas l'éducation).

Bien entendu, le débat que nous avons actuellement n'est pas clos.

Il me semble pourtant que toutes les communes concernées par la Loi Besson - il y en a une quarantaine dans la Communauté urbaine - pourraient adhérer au SITAN. Ce syndicat intercommunal élargi deviendrait alors un syndicat mixte auquel la Communauté urbaine elle-même pourrait adhérer.

Nous pourrions alors prendre ce dossier dans toutes ses dimensions et trouver les solutions les plus appropriées. Pour le bien-être des nomades et pour celui

des habitants des communes, dans le respect de chacun. Mais cela nécessiterait naturellement que les autres villes du département se saisissent du problème, pour qu'ensemble, nous puissions mener une politique encore plus globale.

Pour autant, je ne crois pas qu'il y ait une seule méthode, applicable partout en France. Les populations sont différentes, l'urbanisme est différent, les modes de vie ne sont pas tous identiques.

Tout le monde, par exemple, n'a pas la Braderie de septembre. Je sais, évidemment, qu'il existe ailleurs d'autres grands rassemblements. Mais tout le monde ne voit pas arriver chaque année des centaines de caravanes. Ici, dans la métropole, nous avons donc décidé d'aménager un grand terrain, à Bondues, afin de les accueillir. L'idée était simple, elle n'a pas été facile à

réaliser! Il existe, d'ailleurs un autre terrain, au sud, cette fois, près de l'aéroport de Lesquin.

Tout le monde, donc, n'est pas confronté aux mêmes problèmes.

Mais, il faut une loi, qui fixe un cadre général, qui établisse des règles connues et respectées par tous; il faut aussi tenir compte des expériences de chacun, pour les adapter aux situations locales.

Ces deux journées rassemblent élus, techniciens, mais aussi les représentants de nombreuses institutions.

Grâce à cette diversité, je suis persuadé que les tables rondes qui sont organisées aujourd'hui et demain provoqueront des échanges particulièrement intéressants. Elles permettront en tout cas de faire le point sur la situation. Elles seront aussi l'occasion de renforcer le dialogue entre tous les partenaires et, ainsi, de résorber l'incompréhension qui subsiste encore aujourd'hui.